

ORDRE DE L'ARPEJ !!!

Quand la planification déraile,
ce sont les agents qui trinquent

Le 27 août 2026

Les agents du PREJ de Béziers ne sont pas des variables d'ajustement !

Une nouvelle fois, la gestion de l'ARPEJ interpelle et inquiète. Derrière les tableaux, les chiffres et les missions à remplir, il y a une réalité : des agents épuisés, des heures supplémentaires qui s'accumulent, des repos durement acquis remis en cause et des organisations de service modifiées au dernier moment.

Jusqu'où faudra-t-il aller pour que la réalité du terrain soit enfin entendue ?

JEUDI 27 AOÛT 2026 : QUAND LA PLANIFICATION DÉRAILLE



Une mission devait initialement être assurée par le PREJ de Béziers. Dans les faits, ce sont trois agents de l'ALEJ de Perpignan, **prenant leur service à 05 h 30**, qui se retrouvent mobilisés dans l'attente d'une éventuelle mission entre le CP de Béziers et la cour d'appel de Montpellier, avec une présentation prévue à 08 h 30.

La comparution à Montpellier n'ayant finalement pas eu lieu, les agents pouvaient légitimement **prétendre** soit à **conserver leur planning initial**, avec les horaires sur lesquels ils s'étaient organisés, soit à **bénéficier d'un repos** si l'organisation du service le permettait. Mais contre toute attente, leur planning change. **Magie : une nouvelle mission leur est attribuée**, avec une **prise de service à midi**, au départ du CP de Perpignan vers le TJ de Narbonne, pour une présentation à 14 h 00.

DES RÈGLES POUR TOUS, PAS À LA CARTE !

Qu'en est-il de l'alternance entre semaines du matin et semaines d'après-midi ? À quoi servent les règles si elles peuvent être modifiées au gré des nécessités du moment ?

Les agents ont eux aussi une **vie privée**, des **familles**, des **obligations** et un **besoin légitime de pouvoir s'organiser**. Modifier les services à la dernière minute, sans tenir compte de cette réalité, c'est encore faire passer l'organisation administrative avant l'humain.

Les heures supplémentaires augmentent, la fatigue s'installe et les temps de repos deviennent essentiels. Faut-il attendre qu'un drame survienne pour que la réalité du terrain soit enfin prise au sérieux ?

La « fée Clochette » n'existe que dans les contes de fées. Ce n'est pas en distribuant de la poudre magique que l'on fera disparaître la fatigue, les heures supplémentaires, les repos, les récupérations légales et les difficultés d'organisation.

LES AGENTS NE SONT PAS DES PIONS !

Les règles sont faites pour être respectées, par les agents comme par la hiérarchie. On ne peut pas demander aux personnels de respecter des contraintes strictes tout en s'affranchissant soi-même des principes d'organisation lorsque cela arrange la gestion du moment.

« Faites ce que je dis, pas ce que je fais » : voilà le sentiment qui gagne aujourd'hui les agents.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Béziers exige le respect des temps de repos, la prise en compte réelle de la fatigue accumulée et une gestion prévisionnelle, transparente et cohérente des plannings.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Béziers réclame le respect de l'alternance matin/après-midi et demande que les modifications de service soient anticipées autant que possible, expliquées clairement aux agents et justifiées par une véritable nécessité opérationnelle.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Béziers exige enfin une véritable écoute des personnels et de la réalité du terrain, car les agents ne peuvent plus absorber seuls les désorganisations, les heures supplémentaires et les ajustements de dernière minute.

ÇA NE PEUT PLUS DURER !

Les agents ne demandent pas des privilèges. Ils demandent simplement le respect des règles, de leur travail, de leur santé, de leur vie privée et de leur dignité professionnelle.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Béziers dit STOP aux changements de dernière minute, STOP à l'accumulation des heures supplémentaires, STOP au mépris de la réalité du terrain et STOP à une organisation qui épuise les personnels.

LE RESPECT DES AGENTS N'EST PAS UNE OPTION.

C'EST UNE OBLIGATION.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice PREJ Béziers**

Olivier GAZE